

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

**Absents excusés** : 1

**Absents** : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D09032026\_07 : Reprise des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Lotissement les Mares »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants,

Vu le Compte Administratif 2025 – Budget Annexe « Lotissement Les Mares »,

Considérant la réunion du 16 février 2026 de la Commission Finances,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE STATUER** sur la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2025 Budget Annexe « Lotissement les Mares » présente :
  - un excédent de fonctionnement 254 867,46 €
  - un excédent d'investissement de 216 015,61 €
  - pas de solde restes à réaliser de : néant
- **DE REPRENDRE** au budget Primitif 2026 – Budget Annexe « Lotissement Les Mares » :

- le résultat du fonctionnement de 640 163,05 € au chapitre R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
  - Le résultat d'investissement au chapitre 001, D001 « résultat d'investissement reporté »: - 31 932,77€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 11/03/2026  
Au registre